

Arrêté N° 2024 – 429

JURY DE D.U.

D.U. Droit des personnes étrangères

	SESSION 1	
	NEANT	Jury d'année
Président		Catherine SCHMITTER (MCF)
		Sylvie BERNIGAUD (MCF)
Enseignants chercheurs		Florence DEBORD (PR)
Personnalités qualifiées		Emmanuelle VULIN (doc.)
Suppléant Président*		Aurélia SCHAHMANECHE (PR)

	SESSION 2: NEANT	
	NEANT	NEANT
Président		
Enseignants chercheurs		
Personnalités qualifiées		
Suppléant Président*		

^{|*} Le suppléant du Président ne participera au jury qu'en cas d'absence du Président



Arrêté N° 2024 – 429

JURY DE D.U.

D.U. Juriste International

	SESSION 1	
	NEANT	Jury d'année
Président		Jean-Louis NAVARRO (MCF)
Enseignants chercheurs		Adrien BASCOULERGUE (MCF)
Personnalités qualifiées		Louis Daniel MUKA TSHIBENDE (ext.) Alison DAVIES (PRCE)
Suppléant Président*		Alexandre QUIQUEREZ (MCF)

	SESSION 2: NEANT	
	NEANT	NEANT
Président		
Enseignants chercheurs		
Personnalités qualifiées		
Suppléant Président*		

^{*} Le suppléant du Président ne participera au jury qu'en cas d'absence du Président



Arrêté N° 2024 - 429

JURY DE D.U.

D.U. Management public

	SESSION 1	
	NEANT	Jury d'année
Président		Nolwenn DUCLOS (MCF)
		Florence DEBORD (PR)
Enseignants chercheurs		Oriane SULPICE (MCF)
		Véronique COURT (ext.)
Personnalités qualifiées		Yasmine RAUGEL (ext.)
Suppléant Président*		Marie-Odile NICOUD (MCF)

	SESSION 2 : NEANT	
	NEANT	NEANT
Président		
Enseignants chercheurs		
Personnalités qualifiées		
Suppléant Président*		

^{*} Le suppléant du Président ne participera au jury qu'en cas d'absence du Président



Arrêté N° 2024 – 429

JURY DE D.U.

D.U. Médiation : Mettre en œuvre une médiation en situation conflictuelle

	SESSION 1	
	NEANT	Jury d'année
Président		Adrien BASCOULERGUE (MCF)
Enseignants chercheurs		Sylvie BERNIGAUD (MCF)
Personnalités qualifiées		Gaëlle WALKER (ext.) Jeanne CHAPEAU (ext.) Emilie PARIS (ext.)
Suppléant Président*		Clément DUREZ (MCF)

	SESSION 2: NEANT	
	NEANT	NEANT
Président		
Enseignants chercheurs		
Personnalités qualifiées		
Suppléant Président*		

^{*} Le suppléant du Président ne participera au jury qu'en cas d'absence du Président